

DES SERVICES PUBLICS DÉTÉRIORÉS
DES PROGRAMMES SOCIAUX DÉMANTELÉS
L'ACTION COMMUNAUTAIRE SOUS-FINANCÉE

Mobilisons-nous pour
sauvegarder et développer
notre filet social

VISER
LA
JUSTICE
SOCIALE
récupérer notre trésor collectif

OUTIL DE FORMATION

La **Coalition Main rouge** entreprend une campagne de mobilisation offensive pour contrer le démantèlement du filet social que la population du Québec s'est donné et qui s'est effrité au cours des années de politiques néolibérales. Par des luttes répétées et acharnées, nous avons collectivement bâti un filet social qui vise une société égalitaire et juste. Les programmes sociaux, les services publics et le milieu communautaire doivent permettre de construire une société où personne n'est laissé pour compte et où toutes et tous peuvent vivre dignement. Le modèle néolibéral qui nous est actuellement imposé remplace les principes de répartition des richesses, de justice sociale et de solidarité par la seule responsabilisation individuelle, par la marchandisation des services et par la recherche de profits à tout prix.

Lutte et mobilisation : plus nécessaires que jamais !

Les politiques néolibérales accentuent les inégalités sociales en octroyant des baisses d'impôt aux mieux nantis et aux entreprises tout en maintenant un régime fiscal qui valorise l'évitement fiscal et ferme les yeux sur l'évasion fiscale. Ces politiques nous privent collectivement de milliards de \$.

Sous couvert de l'épouvantail de « crise » des finances publiques, nous avons eu droit à plusieurs rondes de coupes, de compressions et de hausses de tarifs. Et c'est aussi ce qui a mis à mal les principes de gratuité et d'universalité de nos services publics.

Les politiques néolibérales favorisent un transfert du pouvoir politique. Celui-ci est de plus en plus concentré entre les mains de quelques élites, qui n'hésitent pas à utiliser nos institutions politiques pour imposer leurs politiques d'austérité de manière autoritaire. Au passage, on limite de plus en plus les espaces démocratiques de participation citoyenne et on s'attaque aux contre-pouvoirs.

Nous refusons ces choix !

Nous devons faire autrement.

Nous en avons les moyens !

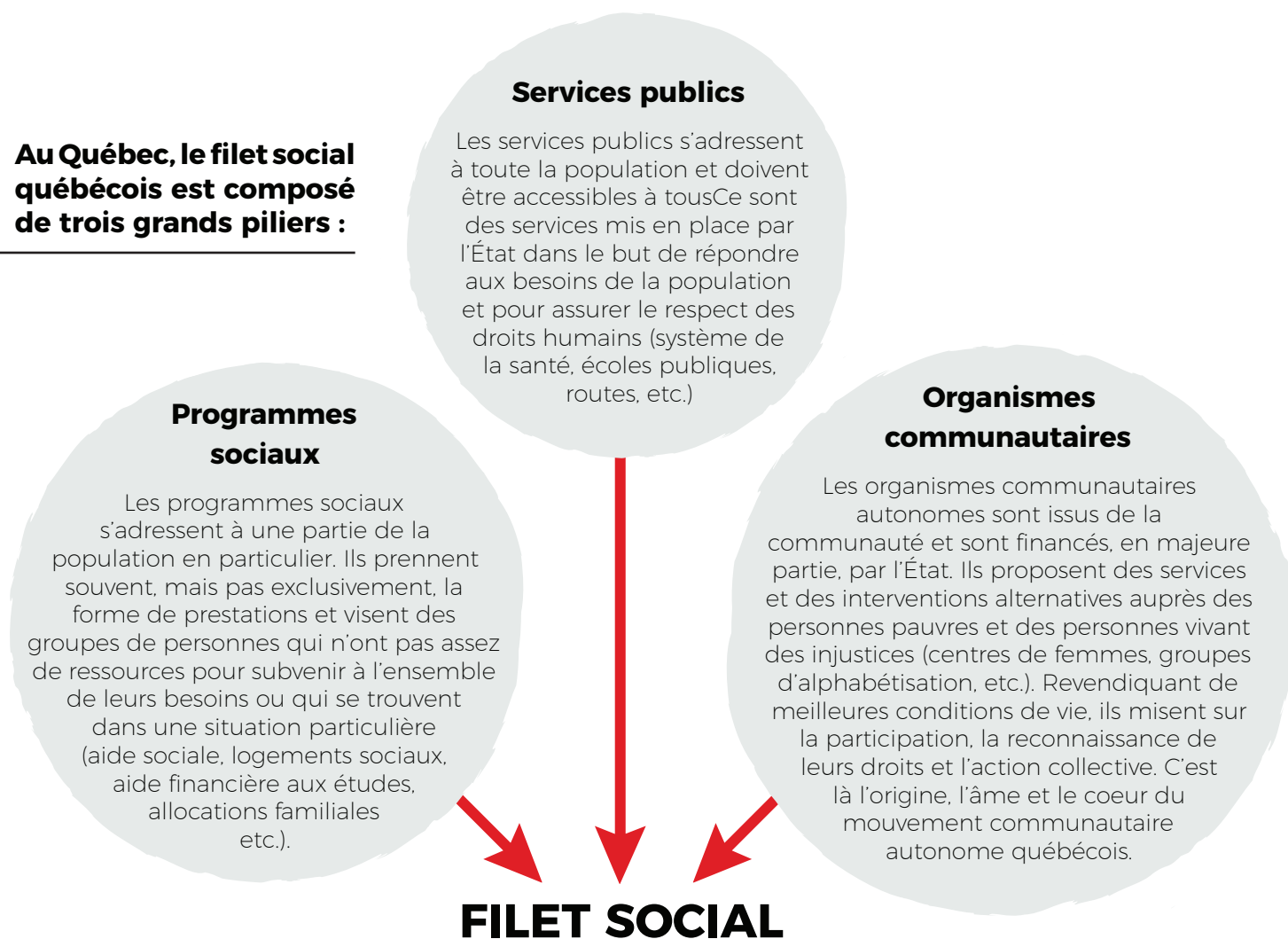
Joignez-vous à nous pour affirmer que notre filet social, on y tient !

Qu'est-ce que le filet social ?

L'expression **filet social** repose sur une analogie avec ce filet qui protège les équilibristes et autres artistes de cirque en cas de chute et les empêche de tomber directement au sol.

Le filet social désigne l'ensemble des mesures et mécanismes mis en place par la société afin d'assurer aux personnes et aux familles un minimum pour satisfaire leurs besoins de base et leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie. L'idée de filet social est basée sur le principe que toutes les personnes disposent de droits sociaux, notamment celui d'être protégé contre les aléas de la vie : pauvreté, chômage, accidents de travail, maladie, etc. Ce filet de mesures sociales, qui est financé par les taxes et les impôts, a aussi pour rôle de contribuer à une meilleure redistribution de la richesse dans la société entre ceux qui enregistrent les profits et ceux et celles qui assurent la production et l'écoulement des produits.

Au Québec, le filet social québécois est composé de trois grands piliers :



D'où vient le filet social ?

À la fin du XIXe siècle, alors que les usines et les manufactures se multiplient, la société offre peu de protection à la nouvelle classe ouvrière qui travaille avec acharnement et qui est exploitée. Les personnes dans le besoin doivent s'en remettre au bon vouloir des œuvres de charité ou de l'Église pour recevoir de l'aide. À cette époque, la pauvreté et la misère sont une honte dont les individus sont tenus personnellement responsables. En l'absence d'un filet social, chaque personne doit pourvoir à ses propres besoins et à ceux de ses proches. Si un problème arrive, comme un accident de travail, il faut s'en remettre aux tribunaux pour recevoir une compensation selon la logique de la « responsabilité civile ».

Puisque la classe ouvrière est pauvre et démunie, elle dépend des patrons qui possèdent l'argent, les usines et les machines, pour obtenir du travail et survivre. Quant à eux, les patrons bénéficient de tous les privilèges de classe : culture, éducation, pouvoir politique. Dans ce contexte, l'accès à la justice est presque exclusivement réservé aux patrons, les pauvres n'ayant que peu de moyens de faire valoir leurs droits, bien qu'ils disposent théoriquement des mêmes droits que les plus riches.

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée du filet de sécurité sociale. Bien que sa force de travail est essentielle à la production, la classe ouvrière prend conscience que tous les bénéfices vont aux patrons alors qu'elle assume seule les risques associés à l'économie capitaliste : chômage, accidents de travail, pauvreté, etc.

Les revendications quant à de meilleures conditions de travail et de vie, et à une protection sociale, s'accompagnent de contestations et de grèves violentes. Tout au long du XXe siècle, sous la pression des nouvelles unions ouvrières, et sous la menace des idées révolutionnaires qui dénoncent les inégalités et remettent en question le système capitaliste, l'État se voit contraint de mettre en place des mesures sociales : c'est la naissance du filet social ! Encouragés par la croissance économique rapide d'après-guerre et influencés par les idées de l'économiste John Maynard Keynes, les gouvernements successifs mettent en place l'État-providence.

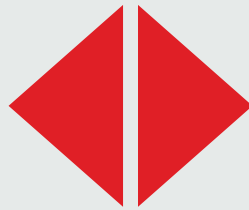
Malheureusement, l'affaiblissement des mouvements sociaux à la fin des années 1970 et la chute du Bloc soviétique au début des années 1990 ont laissé le champ libre aux idéologues néolibéraux qui sont parvenus à influencer fortement les différents gouvernements. Les politiques d'austérité imposées par Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Ronald Reagan aux États-Unis dans les années 1980 ont inauguré une nouvelle période de destruction du filet social. Au Québec, dans les années 1990, on parle par exemple du « virage ambulatoire » imposé dans le secteur de la santé par le gouvernement du Parti québécois, ou encore de sa loi sur le « Déficit Zéro » qui a mené aux compressions dans les programmes et services publics.

2

Le néolibéralisme, une menace à notre filet social

Quelques-unes des distinctions gauche-droite :

Peuple
Public (État)
Bien commun
Solidarité
Le social d'abord
Progressif



Élite
Privée (Entreprise)
Intérêts individuels
Compétition
L'économie d'abord
Régressif

Le néolibéralisme, malgré ce que le terme peut laisser penser, n'a en fait rien de nouveau ! Cette idéologie prône en fait un retour aux principes du capitalisme « sauvage » du 19e siècle :

- > *la loi du plus fort*, selon laquelle la liberté individuelle prime sur l'égalité entre les êtres humains ;
- > *le libre marché*, dans lequel il n'existe aucune règle pour protéger les consommateurs et consommatrices ainsi que les travailleurs et les travailleuses des excès de l'industrie ;
- > *la privatisation*, qui stipule que l'activité économique doit être réservée au secteur privé et doit toujours être une source de profits ;
- > *la responsabilité individuelle*, qui véhicule l'idée selon laquelle les gens sont responsables de leur sort et doivent se débrouiller seuls en cas de problème.

C'est par une répression de la contestation des groupes sociaux et par l'élimination de certains mécanismes de participation démocratique que les capitalistes néolibéraux arrivent à imposer leur vision.



Le libre échange est l'un des piliers du néolibéralisme qui contribue à la privatisation des services publics. Les traités, souvent négociés à huis clos, sont de plus en plus favorables aux profits des multinationales au détriment des services publics, des droits des travailleuses et des travailleurs et de l'environnement. Les nouveaux traités de libre échange sont construits selon une liste négative : tous les biens et services qui ne sont pas spécifiquement exclus dans le traité seront automatiquement inclus.

Qu'est-ce que l'accord ? Canada - Union européenne

Le dernier accord Canada-Union européenne, l'AÉCG (Accord économique et commercial global), est un pas de plus vers la privatisation de nos services publics; parce qu'il ouvre la porte aux grandes multinationales européennes qui pourront répondre aux appels d'offre non seulement du gouvernement fédéral, mais aussi des gouvernements provinciaux et municipaux, des écoles et des hôpitaux. Selon le principe de « non-discrimination, les élus ne pourront plus favoriser les entreprises locales, ni imposer des quotas pour protéger les emplois ou l'environnement sous peine de se faire poursuivre par des compagnies.

De plus, cet accord aura un impact sur le prix des médicaments : en prolongeant les brevets, la production de médicaments génériques sera retardée et provoquera une hausse considérable des prix des médicaments. Cette mesure affectera donc les budgets gouvernementaux, fera augmenter les prix des assurances et grugera les budgets des aînés et des malades. L'association canadienne du médicament générique évalue la perte annuelle pour le Québec à 773 millions de \$.

Le public, comme le privé ?

Du point de vue néolibéral, l'existence de services publics gratuits et universels pose problème : en effet, celle-ci signifie que de larges pans de l'activité économique ne sont pas soumis à la logique du profit et ne permettent pas aux capitalistes de s'enrichir, notamment les secteurs de la santé et de l'éducation, dont les activités représentent plusieurs milliards de dollars annuellement.

Comme les services publics sont chéris par la population, il est politiquement très difficile, sinon inconcevable, de brutalement les abolir ou les privatiser : la population ne laisserait pas une telle chose se produire sans réagir. La solution toute désignée est alors de les miner de l'intérieur, en leur imposant sans le dire officiellement la logique capitaliste néolibérale. La « nouvelle gestion publique » (NGP), doctrine de gestion qui s'installe dans nos services publics, contribue à détériorer la qualité des services offerts à la population et à rendre l'idée de privatisation plus acceptable.

| Logique, la « nouvelle gestion publique » ?

Le rôle de la NGP est de remodeler et redéfinir les services publics selon les principes et standards de l'industrie privée : quantification, réduction des coûts, efficacité, rationalisation des services, etc. Par l'application de la NGP, on en vient à imposer au secteur public des critères qui sont ceux du privé, et qui s'appliquent très mal aux services publics. Prenons l'exemple des travailleuses et travailleurs sociaux. Selon la logique de la NGP, le travail de l'intervenant.e doit être évalué entre autres en fonction du temps d'intervention, et non pas en fonction des résultats réels obtenus auprès des bénéficiaires. Pourtant, amener un individu à cheminer vers plus de bien-être demande du temps, qu'il est impossible de prévoir, chaque cas étant particulier. Ainsi, ce n'est plus l'objectif spécifique de l'intervention qui fait l'objet d'une évaluation, mais plutôt le fait que l'intervention se soit faite dans le respect de normes établies à l'avance. De la même manière, on ne s'attend pas de la cafétéria d'un CHSLD qu'elle prépare des repas nutritifs, mais plutôt qu'elle respecte les budgets qui lui sont octroyés et de diminuer les coûts : les médias sociaux nous donnent à chaque semaine des exemples des aberrations auxquelles peut mener une telle logique.

La nouvelle gestion publique pose non seulement des problèmes au niveau de la qualité des services rendus, mais aussi au niveau de l'autonomie des travailleuses et travailleurs qui rendent les services. Les intervenant.e.s doivent bien souvent mettre de côté leur expertise et leur jugement professionnels afin de se soumettre aux directives qui leur sont données par des patrons de plus en plus éloignés de la réalité des bénéficiaires ou des patients. En effet, celles-ci et ceux-ci sont de plus en plus soumis à des exercices de reddition de comptes qui visent à s'assurer que les consignes venues « d'en haut » sont respectées. Elles et ils passent donc davantage de temps à compléter des rapports que par le passé, ce qui réduit le temps disponible pour intervenir auprès des gens ! En réduisant ainsi la qualité des services, le développement de services privés parallèles devient de plus en plus acceptable pour la population.

Critères quantitatifs abstraits, reddition de compte, atteintes à l'autonomie professionnelle, marchandisation des services, hiérarchisation croissante des milieux de travail etc. : la nouvelle gestion publique pose des problèmes majeurs pour la qualité et la pérennité du filet social.

| Impact de l'austérité sur les services publics et les programmes sociaux

L'austérité présentée par le gouvernement comme un moyen d'assainir les finances et de régler le problème de la dette, s'avère plutôt un moyen de consolider le néolibéralisme et de préparer subtilement le terrain pour une généralisation de la privatisation des services.

« Voici la méthode courante de privatiser : arrêtez le financement, faites en sorte que cela ne fonctionne plus, ainsi les gens se fâchent et alors vous le laissez au capital privé. »

Noam Chomsky

Selon les recherches de l'IRIS^[1], de 2014 à 2016, le Québec a subi 342 mesures de coupes budgétaires dans tous les secteurs, qui ont atteint 4 milliards de \$. Pourtant, même le FMI reconnaît aujourd'hui que les mesures d'austérité ont un impact négatif sur la croissance et sur la capacité d'un gouvernement à rembourser sa dette^[2].

L'impact de l'austérité sur les services publics :

Même si le Québec vit des problèmes de « rigueur budgétaire » depuis plusieurs années, les coupes budgétaires draconiennes des dernières années (2014-2016) dépassent toutes celles que nous avons déjà subies, et contrairement au discours gouvernemental, les services à la population sont durement touchés.

Dans les écoles primaires et secondaires, c'est autour de 335 millions que se chiffrent les coupes budgétaires. Mentionnons quelques conséquences qui ont fait la une des journaux :

- > Abolition de centaines de postes : en enseignement, en psychoéducation, en administration, en orthopédagogie, en pédagogie, etc.
- > Augmentation du nombre d'élèves par classe et manque de soutien professionnel pour les enfants aux besoins particuliers, ce qui surcharge les enseignants qui peuvent de moins en moins s'occuper de l'ensemble des élèves.
- > Suppression de l'aide aux devoirs et diminution des livres disponibles aux élèves et du nombre de bibliothécaires.
- > Augmentation des tarifs de services de gardes
- > Hausses des taxes scolaires
- > Fermetures de programme de sensibilisation à la science pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

Dans le milieu de l'éducation supérieure, l'IRIS évalue à au moins 244 millions \$ de coupes budgétaires aux universités et 81 millions \$ aux Cégeps. Là aussi, la population en paie le prix :

- > Gel d'embauche de professeur.e.s d'université
- > Abolition de postes de soutien
- > Fermeture de certains cours et même de certains départements. Les exemples ne manquent pas : 85 cours de moins à l'université de Chicoutimi, 150 à l'université du Québec à Montréal et 37 programmes ont été supprimés à l'université de Sherbrooke
- > Perte de services : réduction des heures d'ouvertures des bibliothèques et abolition de clubs sportifs
- > Compression dans les fonds de recherche
- > Augmentation de la taille des groupes

[1] La plupart des données de cette section proviennent de l'IRIS. Minh Nguyen, Bilan de l'Observatoire des conséquences des mesures d'austérité 2014-2016, IRIS, Mars 2016 et Simon Tremblay-Pepin, Ce que l'austérité change dans votre vie, 29 juin 2014.

[2] Blanchard, Olivier et Leigh, Daniel, Growth Forecast Errors and Fiscal Multipliers, Fonds monétaire international, janvier 2013. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp1301.pdf>

Dans les services de garde éducatifs à l'enfance, les coupes atteignent plus de 200 millions \$ alors que de nombreuses familles doivent absorber une hausse substantielle des tarifs.

- > Impacts sur l'achat de matériel et des jouets
- > Diminution de la qualité de la nourriture servie aux enfants
- > Suspension des travaux d'amélioration des infrastructures
- > La modulation des frais de garde (la «taxe famille») imposée aux familles dont les enfants ont des places à contribution réduite favorise les services de garde privés, qui deviennent moins coûteux pour certaines familles).

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, alors que le gouvernement augmente de façon scandaleuse les salaires des médecins, le manque à gagner s'élève à plusieurs milliards de \$ et une restructuration importante du système de santé donne des résultats désastreux :

- > Suppression de postes d'infirmières et d'infirmiers, de travailleuses et de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de nutritionnistes, de psychologues, de pharmaciens, d'analystes dans les laboratoires, de préposés aux bénéficiaires et même de 1300 postes de cadre. Le remplacement des CSSS par les CISS a mené à l'abolition de 2000 postes.
- > Manque de personnel qui induit surcharge et surmenage des professionnels en poste avec pour effet d'augmenter l'absentéisme et de diminuer encore les services.
- > Fermeture de certains établissements (Clinique d'urgence de Salaberry, l'Intervalle un centre pour les jeunes en difficulté...) et diminution de lits dans d'autres (Institut de réadaptation Lyndsay-Gingras, CHSLD de Macamic, Hopital Fleury...)
- > Propreté des lieux laissant à désirer
- > Repas de mauvaise qualité, et manque de soins personnels en particulier dans les CHSLD
- > Diminution du nombre d'opérations. C'est entre 1000 et 1500 opérations de moins par année au CUSM.
- > Attente interminable dans les urgences et délai de plus d'un an pour des tests comme la résonance magnétique ou la colonoscopie.
- > Désorganisation du système
- > Privatisation, marchandisation et développement de la médecine entrepreneuriale
- > Abolition de la Commission à la santé et au bien-être, un organisme qui avait pour mission d'évaluer l'efficacité du système pour la population.

1850
Premiers syndicats au Canada et au Québec

1900
Émeute à la filature de Valleyfield

1918
Droit de vote des femmes au fédéral

1919
Multiplication des grèves au Canada et au Québec

1929 et années 1930
Krach boursier et crise économique : la Grande dépression

1935
"Marche sur Ottawa"

1937
Grève dans l'industrie du vêtement au Québec

1940
Droit de vote des femmes au provincial

1943
Dépôt du rapport Marsh/
Naissance de l'État-providence

1945-1973
Début des "Trente Glorieuses"

1944
Vague de grèves au lendemain de la Deuxième guerre mondiale

1949
Grève des mineurs d'Asbestos et de Thetford Mine

Début de la guerre froide

1957
Grève de Murdochville/
Grève à l'aluminerie d'Arvida

1960
"Révolution tranquille" au Québec

1966
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels par les Nations-Unies

1971
Crise du pétrole

1972
Grève front commun

1973 (septembre)
Coup d'état au Chili

1979
Élection de Margaret Thatcher

années 1980
Développement au Québec de nouveaux organismes communautaires

1981
Élection de Ronald Reagan

1982
Crise des dettes publiques

1982
Coupe des salaires de la fonction publique de 25%

1900

1950

1872
Reconnaissance des unions ouvrières - Les syndicats ne sont plus illégaux

1909
Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail - Qc

1919
Loi du salaire minimum pour les femmes - Qc

1921
Loi d'assistance publique - Qc

1926
Loi des pensions de vieillesse (appliquée au Québec en 1936)

1937
Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses - Qc

1940
Loi sur l'assurance chômage - Can

1944
Loi sur les allocations familiales - Can

1948
Loi de l'instruction publique obligatoire

1948
Déclaration universelle des droits de l'homme - int

1951
Nouvelle Loi sur la sécurité de vieillesse - Can

1960
Nationalisation de l'électricité, création du réseau de l'Université du Québec, création des cégeps, de l'assurance-maladie du Québec, etc.

1961
Assurance-hospitalisation

1965
Loi sur le régime des rentes du Québec

1966
Introduction supplément de pension de vieillesse - Can

1967
Création des cégeps - Qc

1968
Création du réseau Université du Québec = démocratisation des études supérieures

1969
Loi sur l'aide-sociale - QC

1970
Loi sur l'assurance-maladie - Qc

1971
Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels

1972
Loi sur l'aide juridique

1973
Loi sur les allocations familiales - Qc

1984
Élection de Brian Mulroney au Canada

1985
Création de Solidarité Populaire Québec

1987
Accord de libre-échange Canada / États-Unis

1989
Chute du mur de Berlin

années 1990
Relations "partenariales" entre le milieu communautaire et l'État

1994
ALÉNA

1994-1997
L'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI)

1995
Marche Du pain et des roses initiée par la Fédération des femmes du Québec

1996
Loi sur le "Déficit zéro"

1996 (octobre)
Augmentation de 30% des frais de scolarité et grève étudiante

1999
Manifestations à Seattle lors du sommet de l'OMC

2001
Forum social mondial à Porto Alegre au Brésil

2001 (avril)
Sommet des Amériques

2003
Élection du Parti Libéral du Québec : "réingénierie de l'État" et PPP

2003
Création du Réseau de Vigilance

années 2000
Sous-financement des organismes communautaires

2005
Grève étudiante massive

2007
Début de la crise financière

2010
Fondation de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics

2010
"Révolution culturelle" du gouvernement libéral (tarification, utilisateur-payeur)

2011
Naissance des mouvements des indigné.e.s et Occupy

2012
"Printemps Érablé"

2014 - en cours
Politiques d'austérité

1er mai 2015
Grève sociale un peu partout au Québec contre les mesures d'austérité et le néolibéralisme

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ▲

2000

2015

MESURE DU FILET SOCIAL ▼

1977
Loi sur l'assurance automobile - Qc

1978
Loi sur le supplément de revenu de travail - Qc

1979
Loi sur la santé et la sécurité du travail

années 1980
Naissance des maisons de jeunes, maisons de la famille, maisons d'hébergement, centres de femmes, soutien aux nouveaux arrivants, etc.

1984
Loi canadienne sur la santé - Can

1985
Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles - Qc

1993
Loi sur les services de santé et les services sociaux - Qc

1996
Loi sur l'équité salariale - Qc

1997
Création du réseau des Centres de la petite enfance (CPE) à partir des garderies populaires existantes

2001
Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome

2001 (avril)
L'Accord du ZLÉA aurait pu avoir un impact majeur sur le filet social des différents pays, mais suite aux nombreuses contestations, Obama abandonne le projet en 2009

années 2000
Création d'organismes communautaires de soutien aux personnes LBGTQ

2006
Régime québécois d'assurance parentale

LES LUTTES POUR LA CONSTITUTION DU FILET SOCIAL

Cette ligne du temps vise à souligner les étapes importantes de la constitution du filet social et sa remise en question par les politiques néolibérales. Force est de constater que les forces de droite sont puissantes, et que ce n'est que par l'organisation, l'action et la mobilisation que la population a obtenu des avancées qui vont dans le sens de la justice sociale, des droits et de l'égalité !

« On va tomber dans les services essentiels. Déjà, on manque de préposés aux bénéficiaires dans les hôpitaux et les CHSLD (Centres d'hébergement et de soins de longue durée). Les soins à domicile sont rationnés. La liste de chirurgies en attente s'allonge [...] On assiste à une démolition en règle de nos soins au public ».

Diane Lamarre, porte-parole de l'opposition officielle en santé
Le Devoir 18 juin 2016.

> **La loi 10** permettra d'économiser 220 millions de \$ par année au prix d'une abolition des soins de proximité, une centralisation et une déshumanisation des services. Loin de se concentrer sur les soins, la prévention et les besoins de la population, cette réforme se concentre sur les structures administratives d'un point de vue comptable.

> **La Protectrice du citoyen**, a, dans son rapport déposé en 2016, reconnu de nombreux impacts de l'austérité : « L'austérité a fait mal » Consultez le site de l'observatoire de l'austérité de l'IRIS pour voir les nombreuses mesures.

| **L'impact de l'austérité sur les programmes sociaux**

Une réforme des règles d'accessibilité à l'aide sociale pour les nouveaux demandeurs permettra au gouvernement des économies de l'ordre de 65 millions. De plus, la loi 25, conditionne les prestations aux bénéficiaires à la recherche d'emploi. Ceux qui seront dans l'impossibilité de chercher un emploi verront leur maigre chèque amputé de 224 \$ par mois.

Le soutien aux personnes handicapées diminue aussi : 19 millions sur 28 millions ont été coupés pour le soutien à domicile prolongeant le délai d'attente qui est déjà de 2 ans pour le moment. Le transport adapté est aussi atteint. L'austérité affecte aussi durement l'aide au logement. Le nombre de logements sociaux, déjà insuffisants, financés par le programme Accès-Logis est coupé de moitié (1500 logements au lieu de 3000), et ce 2 années de suite. L'enveloppe supplémentaire pour faciliter le développement de ces logements dans les régions éloignées n'est pas reconduite. Les programmes d'adaptation de domicile et de rénovation sont aussi coupés.

À ces réformes, s'ajoutent des augmentations de tarifs qui affectent particulièrement les personnes et les familles à plus faible revenu : coût des billets d'autobus, tarifs d'électricité, d'assurance automobile, service de garde.

Dans le communautaire

L'impact de l'austérité dans les organismes communautaires est double. D'une part, les mesures d'austérité, en diminuant l'accessibilité des citoyen.ne.s aux services et aux programmes, accentuent les problèmes sociaux. De plus en plus de personnes se tournent vers les organismes communautaires, déjà surchargés, et plusieurs d'entre elles présentent des problématiques de plus en plus complexes. D'autre part, si les mesures d'austérité n'ont pas diminué le financement récurrent des organismes, elles les ont privés d'autres programmes de financement, pour des projets ponctuels notamment. De plus, pour les secteurs dont le financement n'est pas indexé annuellement comme la défense collective des droits, le financement à la mission, qui est lui récurrent, diminue d'année en année en ne suivant pas l'augmentation du coût de la vie. En résumé, dans le secteur communautaire, on assiste à une augmentation des besoins des communautés alors que les ressources des organismes stagnent, voire diminuent. Ainsi, par exemple, pendant que le gouvernement multiplie les modifications au régime d'aide sociale et complexifie les règles, des organismes communautaires de défense des droits des personnes prestataires de l'aide sociale réduisent leurs services ou ferment, faute de financement.

Le sous-financement du secteur communautaire a également des effets désastreux sur ses travailleurs et les travailleuses. Ils et elles sont au bout du rouleau, voient leur travail se complexifier, notamment en intervention, vivent de l'insécurité financière et plusieurs font du chômage forcé, perdent leur emploi à cause de la réduction d'effectifs ou même de fermeture définitive.

Quand des coupes dites nécessaires se transforment en surplus

Suite à ces nombreuses coupes budgétaires, le gouvernement a fait un surplus record de plus de 4 milliards de dollars en 2016-2017. Il a certes promis d'en réinvestir une partie dans les services publics, mais selon ses priorités qui ne sont pas toujours au bénéfice des citoyen.ne.s. Le montant réinvesti ne compense pas les pertes subies et le démantèlement des structures sociales aura des impacts sur le long terme. Aussi, le gouvernement promet des baisses d'impôts, ce qui va baisser les revenus de l'État et justifier une nouvelle vague d'austérité... et le cycle recommence...

Reconstruire le filet social, une question de justice !



Lorsque nous parlons de justice sociale, qu'entend-on par justice ?

Nous avons tous le sentiment de savoir ce qui est juste ou non. Pourtant le concept de justice est complexe et a plusieurs définitions possibles. Ce qui est juste pour l'un pourrait paraître injuste pour l'autre.

Premièrement il est important de dire que le concept de justice qui nous préoccupe lorsqu'on parle de justice sociale est celui de la justice distributive, qui concerne la répartition des charges et des avantages de la vie sociale. Mais justement, de quelle manière devrions-nous répartir entre l'ensemble des citoyen.ne.s d'une société les charges et les avantages de la vie sociale?

Pour les tenants du néolibéralisme, il faut s'en remettre aux mécanismes du marché. Il faut donc réduire au minimum les différents obstacles à l'investissement privé pour stimuler la croissance économique, qui aura pour effet de créer de la richesse ce qui améliorera donc le bien-être de l'ensemble de la société. On connaît aussi ce principe sous le nom de la théorie du ruissellement. Il faut également réduire au minimum les taxes et les impôts, ce qui a pour conséquence de réduire les sommes disponibles pour financer les services publics et les programmes sociaux. Finalement, puisque la redistribution de la richesse n'est pas l'un des objectifs du néolibéralisme, celui-ci a pour effet d'augmenter les inégalités.

Pour nous, par contre, lorsqu'on parle de justice sociale, on ne doit pas uniquement prioriser la croissance économique mais plutôt favoriser une meilleure répartition de la richesse, en offrant des services publics et des programmes sociaux qui permettent d'améliorer la qualité de vie de tous. La croissance économique ne doit pas se faire essentiellement au profit d'une minorité, mais bien permettre l'amélioration des conditions de vie du 99%. Dans cette perspective, le rôle de l'État doit être de redistribuer la richesse par l'impôt progressif, et de financer adéquatement les programmes sociaux.

Le principe de l'utilisateur-payeur, un principe juste ?

Il s'agit d'un principe selon lequel l'utilisateur de ressources, de services ou d'une infrastructure doit assumer les coûts qui y sont reliés. Ce principe peut être utilisé pour réduire la consommation d'une ressource, par exemple l'eau, pour en limiter l'accès, par exemple pour désengorger les urgences, ou comme moyen de financement pour des infrastructures, par exemple en instaurant un péage pour un nouveau pont, une nouvelle autoroute.

Par contre, ce mode de perception de revenu se faisant sous forme de tarif, il y a disparité entre les plus démunis et les mieux nantis, puisqu'ils n'ont pas tous la même capacité de payer : nous n'avons donc pas tous le même accès aux produits et aux services fournis conformément au principe de l'utilisateur-payeur. C'est aussi un mode de taxation qui nous désolidarise, chacun payant pour ce qu'il utilise, au moment où il l'utilise. Nous ne payons plus collectivement pour des services accessibles universellement.

La justice sociale, telle qu'elle est défendue ici, demande d'utiliser des moyens de taxation qui vont permettre de financer correctement les services publics, de compenser pour les inégalités de revenu et de redistribuer la richesse pour une plus grande équité entre les différents citoyens.

En général, on reconnaît que les politiques fiscales doivent atteindre les objectifs suivants :

- > Prélever les ressources nécessaires au financement des services publics.
Favoriser le développement économique et la création d'emplois.
- > Améliorer l'équité et la répartition de la richesse.

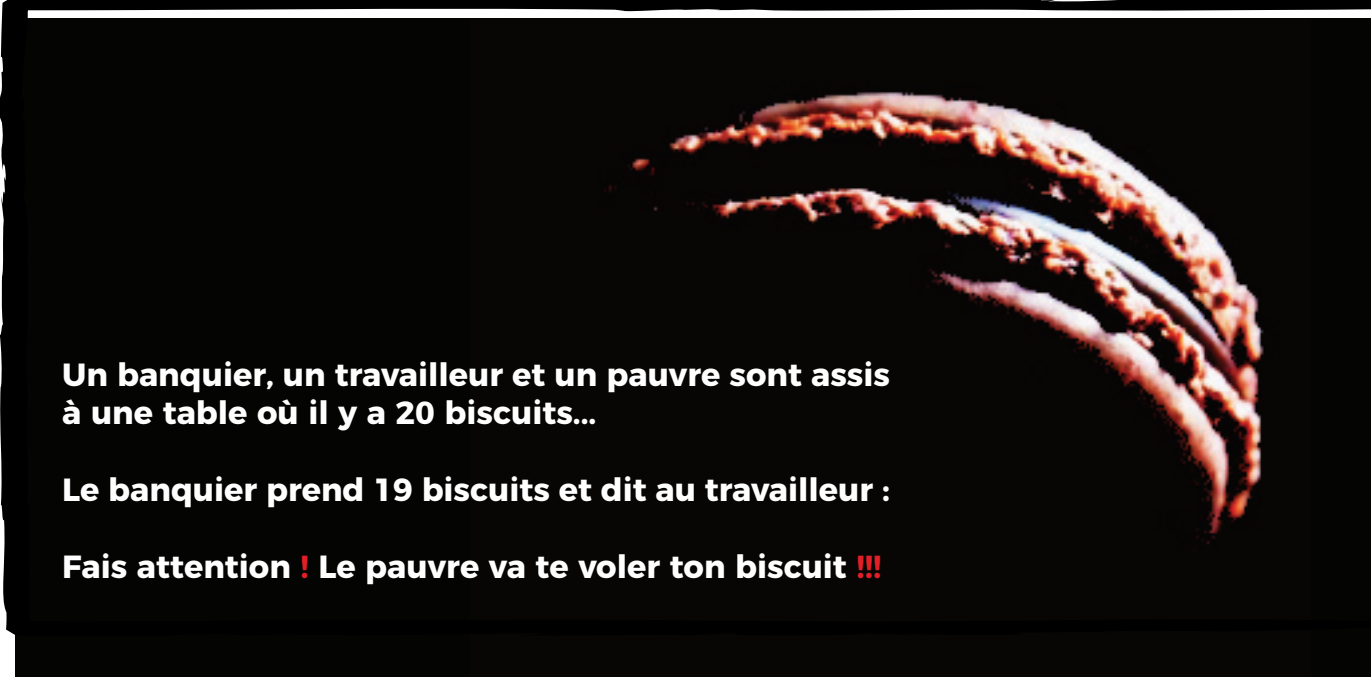
La progressivité de l'impôt est le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs, parce qu'elle permet de redistribuer la richesse en tenant compte de la capacité de payer de chacun.e, au contraire des taxes et tarifs qui sont appliqués uniformément, peu importe notre revenu.

La capacité de payer de chacun.e augmente au fur et à mesure que son revenu augmente. Ce que l'on peut acquérir avec notre revenu passe de la nécessité au luxe. Et si notre revenu augmente encore, on passe du plus petit luxe au plus grand luxe. Chaque augmentation du revenu nous éloigne de plus en plus du minimum requis pour avoir une vie décente. C'est pourquoi, on soutient dans cette conception de la justice sociale, qu'un revenu plus élevé confère une plus grande capacité de payer de l'impôt.

> À lire en complément (disponibles sur notre site web),
les outils d'information de notre campagne 10 milliards \$ de solutions.

Nous avons les moyens de faire autrement.

Document et fiches d'informations.



**Un banquier, un travailleur et un pauvre sont assis
à une table où il y a 20 biscuits...**

Le banquier prend 19 biscuits et dit au travailleur :

Fais attention ! Le pauvre va te voler ton biscuit !!!

Parallèlement au désengagement de l'État prescrit par le néolibéralisme, on a assisté à une montée des partenariats public-privé (PPP) sociaux et autres « initiatives » de finance sociale appuyées par les gouvernements. Dans ce contexte, la pauvreté et les problèmes sociaux sont perçus comme des occasions d'affaires pour le secteur privé dont les investissements lui permettent de dicter les mécanismes de prestation de services sociaux en fonction de ses intérêts propres. On retourne ainsi aux vieux principes de la charité. Même si la charité permet, encore aujourd'hui, de répondre à certains besoins criants de la population, elle n'apparaît pas comme une solution véritable, durable et juste aux inégalités sociales. Pouvoir compter sur un filet social n'est pas un cadeau, c'est un droit !

CHARITÉ

Il s'agit d'une action immédiate et/ou urgente (vêtir, nourrir, loger, soigner) posée dans le but de soulager la souffrance individuelle (pauvreté, maladie, faim, etc.) de l'autre, de répondre à ses besoins, sans agir sur les causes de cette souffrance (décisions politiques, système économique, mondialisation, patriarcat, etc.) en considérant que la responsabilité du pauvre lui revient : mauvais choix ou malchance.

Généralement, l'emphase est mise sur la générosité des donateurs plutôt que sur les torts injustement subis par les gens qui souffrent, ainsi que leurs causes. Ce sont les riches qui en profitent le plus en gagnant en prestige et en bénéficiant de crédits d'impôt !

Solution « plaster ».

Aide conditionnelle : on choisit à qui on donne, peut s'appuyer sur des préjugés, arbitraire. On donne aux « bons pauvres », à celles et ceux que l'on juge dignes d'être aidé.e.s.

Peut créer un sentiment d'humiliation.

« Générosité ».

Déresponsabilise l'État, privatise les services, perte de l'expertise de l'État et perte de contrôle du public sur les services.

JUSTICE SOCIALE

La justice suggère que les besoins exprimés (se vêtir, se loger, se nourrir, être soigné, etc.) par les personnes qui souffrent sont le résultat d'une injustice.

La détresse des individus est la conséquence commune d'une cause plus large (capitalisme, politiques injustes, discrimination, etc.). Il est nécessaire d'unir les personnes afin d'éliminer cette cause.

Les luttes menées au nom de la justice sociale sont structurantes, elles permettent la transformation sociale au bénéfice de l'ensemble de la société, notamment des plus démunis.e.s.

Solution durable.

Aide universelle : on reconnaît à tous et toutes les mêmes droits.

Reconnait la dignité des personnes. L'aide reçue est légitime car elle découle d'un droit.

Solidarité.

Redistribution de la richesse, société plus égalitaire et juste.



Charité VS justice sociale :

financer les petits déjeuners ou reconnaître les droits des travailleurs et des travailleuses à se syndiquer ?

« La charité est une chose merveilleuse, mais nous savons aussi qu'il est plus satisfaisant de donner que de recevoir »

Louise Arbour, *Libérer du besoin : de la charité à la justice*

« Les oppresseurs faussement généreux sont obligés de permettre l'injustice pour que leur « générosité » continue de se manifester. L'ordre social injuste est la source permanente de cette « générosité » qui se nourrit de mort, de découragement et de misère »

Paolo Freire, *Pédagogie des opprimés* (1974)

Mobilisons-nous pour la construction !

4

Les luttes sociales, longues, mais essentielles !

Ce petit retour en arrière sur la construction et la destruction du filet social québécois démontre à quel point les luttes menées par les mouvements sociaux et la pression qu'ils ont pu exercer sur le gouvernement au fil du temps ont permis l'adoption d'une multitude de mesures qui constituent notre filet social. Ainsi, l'Histoire nous enseigne que ce n'est que lorsque les élites ont craint pour le maintien du système et de leurs privilèges qu'elles ont été contraintes d'adopter les mesures sociales de redistribution de la richesse exigées par les citoyen.ne.s. Parfois, elles en ont créées des nouvelles, d'autres fois, elles ont récupéré les initiatives d'entraide et de solidarité créées par la société civile (garderies populaires sont devenues CPE, les cliniques communautaires, les CLSC).

Contrairement à l'idée généralisée par le néolibéralisme selon laquelle les personnes bénéficiaires du filet social, sont profiteuses et des paresseuses, l'histoire des luttes nous rappelle la légitimité qu'a la population de recevoir ces services et l'intérêt que la société a à les donner.

Ce que l'Histoire nous enseigne également, c'est que les luttes sont longues. Rappelons-nous que les premiers militant.e.s du mouvement ouvrier et du mouvement des femmes n'ont jamais assisté, de leur vivant, aux résultats de leurs luttes. Imaginons le monde dans lequel on vivrait aujourd'hui si les suffragettes du 19^e siècle n'avaient pas milité pour le droit de vote et les autres droits des femmes, si les ouvriers et ouvrières n'avaient pas mené de grèves monstre pour la semaine de travail de 40 heures, pour la fin de semaine de congé, pour la santé et la sécurité au travail, pour un salaire minimum et contre le travail des enfants ?

Des générations entières ont vu leurs conditions de vie s'améliorer et leurs droits reconnus grâce à ces luttes menées avant nous. C'est certainement dans cette optique qu'il faut continuer à se battre pour reconstruire notre filet social, pour nous et les générations à venir. Si les mouvements sociaux actuels, composés des groupes populaires et communautaires, syndicaux et étudiants, ne s'engagent pas pour la reconstruction du filet social, qui le fera ?

➔ L'HEURE EST À L'OFFENSIVE ! ➔

Malgré de nombreuses interventions visant à dénoncer les causes et les conséquences de la croissance des inégalités sociales, économiques et politiques, les mouvements sociaux québécois font face à un gouvernement impitoyable qui appauvrit sa population et qui enrichit l'élite économique. Par conséquent, de plus en plus d'organisations reconnaissent maintenant la nécessité d'intensifier leurs moyens d'action pour pouvoir renverser la situation actuelle qui évacue la responsabilité collective de l'État face aux problématiques sociales, économiques et politiques.

Légitimité **VS** légalité

Ce n'est pas parce qu'un geste est illégal qu'il est illégitime. Désobéir à une loi au nom de notre conscience, de nos valeurs, du bien commun, du progrès social, de la justice sociale, économique et politique est un geste politique qui permet d'exercer et de renforcer la démocratie et de faire avancer nos droits et libertés. Il s'agit d'une forme légitime de contestation sociale.

Les groupes sociaux ont parfois des cultures organisationnelles distinctes, bien qu'ils puissent avoir des objectifs communs. Ils adoptent donc des stratégies qui répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres. En ce sens, la diversité des tactiques est une idée qui affirme que les différentes formes de contestation au sein d'un même mouvement peuvent être bénéfiques. La complémentarité des types d'action (rencontre avec des élu·es et élus, lutte judiciaire, campagne de lettres, manifestation, action de perturbation, action de désobéissance civile, etc.) peut contribuer à mettre davantage de pression et à augmenter le rapport de force. Par contre, pour être efficace, cette complémentarité doit s'appuyer sur la solidarité entre les organisations, ce qui signifie d'éviter de dénoncer l'action de groupes alliés. De plus, reconnaître la diversité des tactiques, c'est reconnaître l'autonomie de chacune des organisations.

**Il est temps de cesser de réagir à chaque annonce de coupe,
et de lancer une offensive pour une reconstruction de
notre filet social !**





La **Coalition main rouge** est formée d'organisations syndicales, féministes, communautaires, étudiantes et populaires. Elle agit depuis 2009 pour garantir l'accès à des services publics universels et de qualité, indispensables au respect et à la réalisation des droits humains pour toutes et tous. Afin d'y arriver, la coalition lutte contre l'austérité et pour une meilleure répartition de la richesse par une fiscalité plus juste, entre autres en proposant 20 mesures qui totalisent 10 milliards \$ par année. Elle revendique un réinvestissement massif dans les services publics, les programmes sociaux et l'action communautaire autonome.

Télécharger les outils de campagne sur notre site web.

Suivez-nous sur notre page Facebook.

Écrivez-nous pour plus d'information et pour participer à la campagne.



nonauxhausses.org



[nonauxhausses](https://www.facebook.com/nonauxhausses)



info@nonauxhausses.org